

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.19/05

A qui profite la dette publique ?

M. Sébastien Lapaire, PS

- 1) Le Conseil communal, et plus particulièrement la Caisse communale, suit régulièrement l'évolution des taux d'emprunts. En tenant compte de la situation financière actuelle des comptes communaux et afin d'éviter une charge complémentaire importante due à une hausse rapide des taux, le Département des finances préfère pratiquer une politique d'emprunts à moyen et à long termes, soit entre 5 à 10 ans. Ce qui ne l'empêche pas d'emprunter, par moment, à court terme, comme en 2005, où un prêt d'un an avec un taux de 0,93 % a été contracté. Cette politique permet une certaine stabilité dans les charges financières. Une hausse des taux à 4 % en 2006, et qui se maintiendrait à ce niveau jusqu'à fin 2009, n'alourdirait le budget communal que de fr. 38'000.-/an.
- 2) A chaque emprunt, il est fait appel, sur invitation, à plusieurs offres. Il est tenu compte de l'offre locale - banques de la place - et des capitaux mis sur le marché suisse. Lorsque les conditions ne sont pas favorables ou qu'il n'y a pas de liquidités sur le marché suisse, il est fait appel à des capitaux étrangers. Le Conseil communal souhaite, toutefois, minimaliser cette dernière possibilité tant que les taux resteront bas.
- 3) Il ne peut être fait appel aux établissements pratiquant avec une conscience sociale affinée étant donné que les conditions offertes par les banques alternatives sont trop contraignantes et les taux pratiqués sont nettement plus hauts. Toutefois, le Département des finances suit l'évolution des institutions alternatives par l'intermédiaire des rapports annuels.

En plus des questions posées par l'auteur, le Conseil communal tient à préciser que :

- le nombre de prêteurs, à disposition de la ville, a diminué ces trois dernières années, principalement dans le secteur des assurances où les taux actuels ne leur permettent pas d'atteindre leurs objectifs. Il est important, en plus d'obtenir des taux bas, d'avoir un portefeuille de prêteurs diversifiés.
- la situation des emprunts fermes est publiée chaque année dans les annexes des comptes communaux (comptes 2004 page 116). Ce tableau est reproduit au verso de la présente réponse.
- la moyenne actuelle des emprunts est de 3,3 %.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 mars 2006